



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 27 NOVEMBRE 2019**

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
3	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE	2
4	ACTION DE SUIVI.....	2
4.1	Précision de la balance à l'entrée du site	2
5	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM.....	3
5.1	Suivi sonore annuel	3
6	BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	7
6.1	Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale.....	7
6.2	Mise à jour sur l'utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville.....	7
6.3	Lettre de crédit (renouvellement).....	8
6.4	Contrôle des goélands	9
6.5	Bilan annuel des plaintes.....	10
6.6	Bilan annuel des visites du MELCC	11
6.7	Visites au site Internet.....	12
7	DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS.....	12
7.1	Prochaines réunions	12
8	PROJET DE PHASE 3B	13
8.1	Présentation du projet	13
8.2	Démarche d'information et d'échanges.....	19
9	FIN DE LA RENCONTRE.....	24

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Lettre de crédit renouvelée

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette dernière rencontre de 2019.

D'entrée de jeu, il souligne quelques absences à la rencontre, en lien avec le projet de phase 3B :

- M. Roger Leblanc, directeur du Service de l'environnement à la Ville de Drummondville, a indiqué à WM qu'il n'assisterait pas à la rencontre, étant donné le litige entre WM et la Ville;
- M. John Husk, conseiller municipal à la Ville de Drummondville, quittera la rencontre au moment où le projet de zone 3B sera abordé. Pour cette raison, il est proposé de revoir l'ordre du jour et de traiter le projet de zone 3B en toute fin de rencontre, afin que M. Husk ait accès à l'ensemble des autres informations;
- M. Serge Girard, membre citoyen, a également signifié qu'il ne participerait pas à la rencontre, tel que précisé dans un courriel acheminé à l'ensemble des membres.

Par ailleurs, lors de la journée portes ouvertes tenue le 26 octobre dernier, où des gens du voisinage étaient présents, deux résidentes, Mme Vaillancourt et Mme Pagé, se sont montrées intéressées à siéger au Comité. WM leur a mentionné que cette proposition serait soumise aux membres lors de leur prochaine rencontre. M. Craft rappelle que la représentation citoyenne au Comité a déjà été plus importante qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

Finalement, M. Dussault présente M. Marc Tremblay, qui remplacera Mme Céline Burdet comme représentant de la Chambre de commerce de Drummondville.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Nous aurions donc plus de représentants citoyens, comme c'était le cas à l'origine du Comité?</i>	M. Craft répond que oui, en précisant que les deux personnes ayant manifesté leur intérêt font partie du voisinage immédiat du site.

Il est convenu que ces deux nouvelles membres seront conviées à la prochaine rencontre du Comité.

ACTION DE SUIVI :

- Transmettre l'invitation à la prochaine rencontre aux deux résidentes intéressées à devenir membres

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Les membres approuvent l'ordre du jour, qui figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la rencontre du 4 septembre 2019 est approuvé par les membres.

4 ACTION DE SUIVI

4.1 PRÉCISION DE LA BALANCE À L'ENTRÉE DU SITE

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations au LET, rappelle que lors de la visite du site, le 4 septembre, le Comité s'est interrogé sur la précision de la balance à l'entrée.

Il indique que la précision est de +/- 10 kg, et que la balance est calibrée deux fois par année (alors que la norme est d'un calibrage par année).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Ce n'est pas la précision de la balance qui m'inquiète. Le processus d'enregistrement au poste de pesée pourrait-il être faussé si c'est une personne qui entre manuellement les données dans le système (et non un système automatisé)?</i></p> <p><i>Autrement dit, est-ce que vos revenus découlent directement des données à la pesée, de sorte que vous avez intérêt à déclarer toutes les matières reçues?</i></p>	<p>M. Dussault confirme que oui, les revenus découlent directement des données à la pesée. Il souligne qu'à l'inverse, si WM gonflait artificiellement le tonnage reçu, la durée de son certificat d'autorisation serait réduite. Bref, WM n'a aucun intérêt à fausser son tonnage ni à la hausse ni à la baisse.</p> <p>M. Lamothe ajoute que la pesée est vérifiée régulièrement par le ministère lors de ses inspections, qui demande souvent à avoir accès au rapport des deux jours précédents. Il explique que chaque camion entrant au site est identifié en fonction de sa provenance, et que le tout est compilé dans un rapport acheminé au ministère. C'est cette provenance qui est garante au niveau des redevances.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la balance est connectée à un ordinateur?</i>	M. Lamothe confirme que oui, mais indique que les données sont compilées manuellement par l'employée au poste de contrôle.
<i>C'est donc une personne qui atteste du tonnage.</i>	M. Lamothe confirme, mais précise que des vérifications sont réalisées. De plus, des caméras de surveillance permettent de faire des vérifications en cas d'anomalie.
<i>Je me posais la question, puisqu'il me semblait très facile de fausser les données s'il y avait eu un intérêt à le faire, mais je comprends que ce n'est pas le cas, si les mêmes données sont utilisées pour la facturation.</i>	M. Lamothe confirme, et ajoute que les clients ne souhaitent pas non plus être surfacturés.

5 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM

5.1 SUIVI SONORE ANNUEL

M. Lacombe rappelle la méthode et les exigences associées à la réalisation des suivis sonores :

- La réalisation d'un suivi sonore annuel est une exigence comprise dans le décret de 2013, et le premier relevé a été réalisé en 2014 (première année complète d'opération) ;
- La façon de réaliser les relevés et d'interpréter les données est, quant à elle, présentée dans ce qu'on appelle une note d'instruction, soit une sorte de guide ;
- Une fois par année, WM doit prendre des mesures à 8 points différents, et ce, pendant 24 heures. Chaque point de mesure (P1, P2, P3 et P4), au pourtour du site, est couplé à un point de référence (R1, R2, R3, R4), loin du site, qui permet de connaître la contribution sonore réelle du site de WM ;
- Les résultats sont consignés dans un rapport et acheminés au ministère.

La valeur de bruit à respecter est de 45 décibels (dB) le jour, et de 40 dB la nuit, sauf si le bruit résiduel (mesuré aux points de référence) est supérieur à cette norme : dans ce cas, tel que le prévoit la note d'instruction, c'est cette valeur qui devient le maximum à respecter.

M. Lacombe présente la localisation des points de mesure et les résultats obtenus :

- La norme est respectée aux points suivants :

- Rue de la Pintade (P1)
- Boulevard Saint-Joseph (P2)
- Rue de la Cordelle (P4)
- Au point P3, localisé sur la rue Dominique, l'une des mesures récoltées dépassait la norme. Après vérification, le site était inaudible au moment de prendre cette mesure (autrement dit, les niveaux sonores n'étaient pas attribuables au site).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Au P1, pourquoi le niveau de bruit est-il plus élevé la nuit que le jour?</i>	M. Lacombe que plusieurs explications sont possibles. Par exemple, le fonctionnement d'un air climatisé pendant toute la nuit serait suffisant pour faire augmenter le niveau sonore dans le secteur.
<i>Quelles sont vos heures d'opération?</i>	M. Lamothe répond que le site est ouvert, et donc en mesure de recevoir des camions, de 7 h à 18 h. Les opérations se terminent vers 19 h.
<i>Que se passerait-il en cas de dépassement de la norme pendant vos opérations?</i>	M. Lacombe explique qu'à ce moment, l'expert serait en mesure d'identifier la source sonore dans les enregistrements. Par exemple, lors d'un récent relevé, l'expert a pu identifier la présence d'une alarme de recul dans l'enregistrement, ce qui a nécessité l'ajout de 5 dB à la donnée de bruit (tel que prévu par la réglementation) et a occasionné un dépassement. À la suite de ce relevé, WM a modifié les alarmes de recul de sa machinerie lourde afin d'installer des alarmes à bruit blanc.
<i>Les cris des oiseaux peuvent-ils contribuer à l'augmentation du niveau sonore?</i>	M. Lacombe répond que l'acousticien ne tient pas compte de ces bruits.
<i>Cela dit, à l'inverse, si le point témoin était placé à côté d'une importante source sonore, est-ce que cela vous permettrait de générer beaucoup de bruit au site sans que ce soit considéré comme un dépassement?</i>	M. Lacombe confirme que le suivi serait alors biaisé.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>En fonction des résultats obtenus, le ministère n'exigera pas de suivi là où il y a des dépassements de normes, mais aucun dépassement du bruit de fond?</i>	M. Lacombe confirme que non, puisque la note d'instruction est respectée.
<i>Est-ce que des suivis sonores additionnels ont déjà été demandés par le ministère?</i>	M. Lacombe indique que des suivis additionnels ont déjà été réalisés en cas de plaintes de bruit, mais à l'initiative de WM, afin de confirmer ou non la présence de problématique.
<i>Est-ce WM qui sélectionne la firme indépendante qui réalise les relevés sonores?</i>	M. Lacombe confirme, tout en précisant qu'il n'existe pas beaucoup de firmes spécialisées parmi lesquelles choisir.
<i>Est-ce que la firme doit être certifiée?</i>	M. Lacombe répond que oui, il s'agit de firmes spécialisées spécifiquement en suivis sonores et reconnues dans le domaine.
<i>De ce que j'en comprends, la firme surveille les conditions météo pour décider quand venir faire les relevés?</i>	M. Lacombe confirme que la décision est prise la veille, en fonction des prévisions météo. Il est arrivé de devoir reporter les relevés parce que la météo n'était pas au rendez-vous.
<i>Avec vos points de référence, vous comparez le bruit du site avec le bruit d'un quartier résidentiel, et non pas avec le bruit d'une forêt.</i>	M. Lacombe répond qu'en fonction de la note d'instruction, WM doit effectuer une comparaison avec un point similaire. Ainsi, puisque le P2 est situé sur le boulevard Saint-Joseph, le point de référence sélectionné, R2, est lui aussi sur le boulevard Saint-Joseph, mais à une distance suffisante des installations de WM pour ne pas que les données puissent influencer le bruit observé à cet endroit.
<i>Les points de référence sont dans des quartiers résidentiels, pas dans la forêt. Vous ne faites donc pas votre comparaison avec une situation de quiétude.</i>	M. Dussault rappelle que la route serait présente même si le site n'opérait plus et qu'elle agit sur le niveau sonore dans le secteur.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les points de référence sont situés tous les quatre dans des secteurs résidentiels. Ils auraient pu être dans la forêt près du boulevard.</i>	M. Lacombe explique que l'emplacement des points de référence a été déterminé par le ministère et la firme indépendante qui réalise les relevés, et non pas par WM. La firme a dû démontrer que ces points respectaient la norme d'instruction et reflétaient bien le bruit ambiant aux points de mesure.
<i>En théorie, il y a une justification pour le choix du point de référence de chaque point de mesure?</i>	M. Lacombe indique que oui.
<i>Est-ce que la justification est disponible?</i>	M. Lacombe confirme que oui.
<i>Est-ce que ça pourrait être présenté au Comité?</i>	M. Lacombe confirme que oui. M. Craft demande si cela répondrait à la préoccupation.
<i>Oui, car à première vue, les points de référence sont placés à des endroits avantageux.</i>	M. Lacombe rappelle que des échanges ont eu lieu pour déterminer l'emplacement des points.
<i>Serait-il possible de nous présenter la note qui donne ces explications ainsi que le justificatif pour l'emplacement des points?</i>	M. Lacombe confirme que oui. De plus, il serait en mesure de présenter la façon dont l'emplacement de ces points a été convenu initialement (en 2013-2014).
<i>Je soupçonne que si le bruit du site n'est pas plus élevé que celui d'un quartier résidentiel, ce doit être correct, mais je trouvais cela étrange.</i>	M. Dussault indique que les méthodologies des différentes études et suivis environnementaux sont validées par le ministère. Des échanges ont lieu et il arrive que leurs demandes diffèrent des propositions de WM.

ACTIONS DE SUIVI :

- Présenter la façon dont la localisation des points de mesure du relevé sonore annuel a été déterminée et les raisons qui justifient ces choix
- Présenter les extraits de la note d’instruction portant sur la localisation des points de mesure des relevés sonores

6 BILAN DE L’ANNÉE ÉCOULÉE

6.1 CONTRIBUTION AU FONDS D’URGENCE ET D’ACTION ENVIRONNEMENTALE

WM rappelle que le fonds d’urgence et d’action environnementale relève d’une entente avec la Ville de Drummondville à la suite du décret de 2013. Comme leur nom l’indique, le fonds d’urgence vise à garantir que des sommes sont disponibles en cas d’urgence environnementale, tandis que le fonds d’action permet de soutenir des projets environnementaux à la Ville.

En fonction des tonnages reçus en 2019, en date du 30 septembre, les montants des fonds à verser pour 2019 s’élèvent à :

- Fonds d’urgence : 55 000 \$
- Fonds d’action environnementale : 168 000 \$

Puis, M. Dussault rappelle que le Comité avait demandé à voir un exemple de la lettre transmise par WM à la Ville pour attester du tonnage reçu (et du montant des fonds versés). Il affiche cette lettre à l’écran et explique que celle-ci, toujours rédigée sur le même modèle, est acheminée à la Ville dans un délai de 30 jours après la fin de chaque trimestre.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quelle fréquence les paiements aux fonds sont-ils réalisés?</i>	M. Dussault indique que les paiements sont réalisés une fois par année (dans les 30 jours après le début de l’année).

6.2 MISE À JOUR SUR L’UTILISATION DU FONDS D’ACTION ENVIRONNEMENTALE PAR LA VILLE

M. John Husk, conseiller municipal à la Ville de Drummondville, explique que dorénavant, les membres devront communiquer avec le service du greffe pour obtenir l’information sur

l'utilisation du fonds d'action environnementale. En effet, les décisions prises par résolution, comme celles-ci, sont généralement divulguées par demande d'accès à l'information, sauf en cas d'annonces spécifiques, et la Ville souhaite régulariser cette situation.

M. Craft rappelle que cette information était présentée annuellement à la suite d'une demande d'un membre, formulée par curiosité. Ce point sera dorénavant retiré du calendrier thématique annuel.

6.3 LETTRE DE CRÉDIT (RENOUVELLEMENT)

M. Dussault indique que la lettre de crédit a été renouvelée au printemps et qu'elle est effective le 28 septembre de chaque année. La lettre est jointe à l'annexe 4.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le document vise à confirmer que la lettre de crédit sera renouvelée, ou qu'elle l'a été?</i>	<p>M. Dussault répond que le document certifie que la lettre est renouvelée pour l'année en cours et qu'elle sera en vigueur jusqu'en septembre 2020.</p> <p>M. Craft suggère que WM donne des explications sur l'origine de cette lettre.</p> <p>M. Dussault explique que l'obligation d'alimenter un fonds de post-fermeture est en vigueur depuis le décret de la phase 3 A. À ce moment, des questionnements avaient été soulevés concernant les fonds disponibles pour la gestion environnementale des phases les plus anciennes du site, soit les phases 1 et 2, dans le cas où WM cesserait d'exploiter la propriété. WM a donc, de façon volontaire, créé un fonds de post-fermeture à titre de garantie. Le mécanisme choisi est une lettre de crédit de 11 M\$ au nom du ministère.</p> <p>M. Craft ajoute qu'à l'époque où la lettre avait été émise, certaines entreprises avaient eu des problèmes financiers majeurs, d'où les inquiétudes à cet effet.</p>
<i>Est-ce que le montant de 11 M\$ est indexé au fil des ans?</i>	M. Lacombe explique que non, mais qu'à l'époque, le montant avait été calculé en conséquence.

6.4 CONTRÔLE DES GOÉLANDS

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations, présente le bilan des mesures de contrôle des goélands.

Cette année encore, le contrôle des goélands a été effectué à l'aide de fauconniers, puisque cette technique s'est montrée efficace. Aucune pyrotechnie n'a été utilisée, comme c'est le cas depuis 2014.

M. Lamothe affiche un graphique présentant le nombre de goélands effarouchés en 2019, comparativement à 2018. On remarque :

- Une affluence généralement moins importante en 2019 par rapport à 2018
- Des pics du nombre de goélands effarouchés :
 - En avril, lors de la migration : en 2019, ce pic s'est avéré peu prononcé
 - À l'été, alors que les jeunes goélands commencent à accompagner les seniors : en 2019, ce pic a eu lieu plus tard en saison (août-septembre plutôt que juillet-août en 2018)
 - En octobre, alors que les oiseaux cherchent à s'alimenter pour faire des réserves en vue de la migration

M. Lamothe précise que les comportements de migration peuvent varier d'une année à l'autre en fonction de divers facteurs, tels que la température.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Lors de la visite de site, j'ai remarqué qu'il y avait beaucoup de corneilles sur les clôtures.</i>	M. Lamothe répond que WM ne travaille pas à effaroucher cette espèce puisqu'elle n'est généralement pas présente au front de déchets (les corneilles tendent plutôt à rester au pourtour du site).
<i>Est-ce que vous observez une tendance à la baisse au niveau de la fréquentation des goélands?</i>	M. Lamothe répond qu'il serait en effet intéressant de faire cette vérification, en spécifiant qu'il peut y avoir des variations selon les années (par exemple, une légère augmentation avait pu être observée de 2016 à 2017). Ces données pourront être présentées lors du prochain bilan annuel (ce suivi a lieu depuis 2014).

Questions ou commentaires	Réponses
<i>L'idéal serait de pouvoir voir la différence depuis que vous exercez un contrôle.</i>	<p>M. Lamothe confirme que cela pourrait être intéressant, mais il n'est pas certain si un dénombrement était réalisé auparavant.</p> <p>M. Dussault ajoute que les populations avaient été évaluées dans le cadre de l'étude d'impact en 2010. Plusieurs milliers de goélands avaient alors été dénombrés.</p>
<i>Mais les fauconniers sont présents au site depuis 2014. Nous pourrions donc avoir accès aux données des cinq dernières années?</i>	M. Lamothe confirme que oui, sans problème.
<i>Si vous nous présentez quelques données de l'étude d'impact, nous serons en mesure de voir la différence.</i>	M. Dussault indique qu'il y a eu une différence significative, et confirme que les données de l'étude d'impact seront présentées.

ACTION DE SUIVI :

- Lors du prochain bilan de l'année, présenter le nombre de goélands répertorié lors de l'étude d'impact de 2010 et les données annuelles depuis qu'un contrôle est exercé (en 2014)

6.5 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Lamothe indique que deux plaintes ont été formulées en 2019, toutes deux concernant les odeurs.

Il présente les mesures correctives mises en place :

- Maximisation du recouvrement de la partie nord
- Ajustement du dosage du système de neutralisant d'odeurs lors de journées chaudes et humides

M. Lacombe ajoute qu'en outre, le recouvrement final d'une zone au nord de la propriété a été réalisé, et M. Dussault suggère de présenter des photos de ces travaux lors de la rencontre de mars 2020.

ACTION DE SUIVI :

- À la rencontre de mars 2020, présenter des photos des travaux réalisés pour le recouvrement final du talus nord de la propriété

6.6 BILAN ANNUEL DES VISITES DU MELCC

M. Lamothe indique que le MELCC a réalisé cinq visites en 2019.

Six observations ont été émises, soit :

- Présence d'une accumulation d'eau de pluie en périphérie du site, en bas du talus nord ;
- Recouvrement à ajouter à certains endroits à l'intérieur de la cellule ;
- Demande qu'une pile de sols en place soit identifiée ;
- Demande de confirmation de la date de remise en fonction du système de neutralisants d'odeurs ;
- Demande d'information sur les valeurs inscrites sur le portail radioactif quant au bruit de fond ;
- Suivi d'une mauvaise détection de radioactivité (radium).

Les suivis associés à ces observations ont tous été réalisés.

Puis, il rappelle qu'un avis de non-conformité a été émis au cours de l'année concernant l'accumulation d'eau en bas du talus nord, où un dépassement des normes a été noté après prélèvement de l'échantillon. Au moment de recevoir cet avis, WM avait déjà complété des travaux correctifs pour régler la situation, et aucun suivi supplémentaire n'était à faire.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Cinq visites, est-ce comparable aux années précédentes?</i>	M. Lamothe confirme que oui, mais indique ne pas connaître les standards du ministère. Il rappelle que le nombre de visites et le moment de celles-ci sont déterminés par le ministère.

6.7 VISITES AU SITE INTERNET

M. Dussault présente un graphique portant sur l'évolution des visites au site Internet, en rappelant qu'une refonte de ce site a eu lieu en 2018.

Il explique que des pics de fréquentation ont pu être identifiés aux mois de février et de mars, mais qu'il est difficile de les lier à des événements précis (tels que l'envoi d'avis d'odeurs ou de convocations pour le Comité).

Il est suggéré de rappeler l'hyperlien du site aux membres lors du prochain avis de convocation.

ACTION DE SUIVI :

- Inclure l'hyperlien vers le site Web du Comité dans le prochain avis de convocation aux membres

7 DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

Le point « Divers et prochaines réunions » est devancé afin de permettre à M. John Husk, qui quittera ensuite, de prendre connaissance de l'information.

7.1 PROCHAINES RÉUNIONS

M. Dussault présente les dates proposées pour les rencontres de 2020 :

- 25 mars 2020
- 10 juin 2020
- 2 septembre 2020
- 25 novembre 2020

Les membres indiquent que ces dates leur conviennent.

8 PROJET DE PHASE 3B

Rappel : en raison des procédures judiciaires en cours entre la Ville de Drummondville et WM, M. John Husk, conseiller municipal, se retire à ce moment de la rencontre.

8.1 PRÉSENTATION DU PROJET

L'équipe de WM réalise une présentation sur le projet de phase 3B.

En résumé :

- En octobre 2019, WM a confirmé son intention de continuer l'exploitation de sa propriété sur la phase 3 B.
 - La phase 3B avait fait l'objet de la procédure d'évaluation des impacts, incluant la tenue d'audiences publiques, conjointement avec la phase 3A, en 2012.
 - Certaines parties de l'étude d'impact ont cependant dû être mises à jour à la demande du ministère.
- La phase 3B a une superficie de 43 hectares et elle est localisée au nord-ouest de la propriété.
- Si le projet est autorisé tel que présenté, les opérations se maintiendraient au rythme actuel pendant environ 20 ans. WM estime que les besoins en enfouissement justifient cette demande même en tenant compte des scénarios prévoyant les plus faibles quantités de matières à éliminer, notamment en raison de la croissance démographique sur le territoire desservi.
- Les impacts du projet sont présentés, parmi lesquels on trouve :
 - Les impacts associés à la poursuite des opérations : bruit, odeurs, camionnage, etc. (les mêmes qu'à l'heure actuelle, puisqu'il est question d'une poursuite des opérations)
 - Les impacts associés à une nouvelle zone d'enfouissement, principalement le déboisement de la zone et l'empiètement sur 9,4 hectares de milieux humides et hydriques.
 - WM explique que la réglementation sur les milieux humides a été modifiée et avec elle, la manière de réaliser les caractérisations.
 - Les milieux humides identifiés sur la propriété constituent principalement des marécages arborescents (8,33 hectares sur 9,4).
- WM a l'intention de poursuivre le développement de projets à vocation environnementale et communautaire dans la zone tampon du site, le long du boulevard Saint-Joseph, ainsi que sur le toit de la propriété, lorsque possible. Les suggestions à cet effet sont les bienvenues.

L'intégralité des contenus présentés est disponible en annexe.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>En quelle année l'exploitation de la phase 1 a-t-elle débuté?</i>	M. Dussault répond que l'exploitation de la phase 1 a débuté en 1984.
<i>Est-ce que WM était propriétaire du site à ce moment?</i>	M. Dussault explique que WM a fait l'acquisition du site en 1997, soit pendant l'exploitation de la phase 2.
<i>Qui exploitait le site avant WM?</i>	M. Dussault répond que plusieurs entreprises ont exploité le site avant WM (d'abord une entreprise familiale, puis Sanipan, et finalement Services Québec Rebutis).
<i>Comment ça fonctionne au niveau des contrats que vous recevez?</i>	M. Dussault explique que les contrats municipaux sont octroyés par appels d'offres pour des durées variant entre trois et cinq ans. Des ententes sont également prises directement avec des entreprises de transport qui ne sont pas propriétaires de lieux d'enfouissement. Finalement, il est possible pour des individus de venir déposer, de façon ponctuelle, des matières à enfouir.
<i>Est-ce que vos calculs prévoyant une croissance démographique ont été effectués en tenant compte du Québec en entier ou de la région?</i>	M. Dussault explique que ces évaluations sont basées sur les territoires qui constituent la clientèle actuelle du LET.
<i>Si je comprends bien, certains sites d'enfouissement sont appelés à fermer?</i>	M. Dussault confirme que oui. Parmi ces sites, on trouve celui de Lachenaie, qui dessert Montréal, et dont la fermeture aura un impact important au cours des prochaines années.
<i>49 millions de tonnes, ça correspond à la capacité actuelle totale en enfouissement?</i>	M. Dussault répond que non : il s'agit de la capacité actuelle et future dans le marché desservi, dans le scénario où le projet de phase 3B serait autorisé, tout comme les projets d'agrandissement d'autres LET, par exemple celui de Lachenaie.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'actuellement la capacité est suffisante pour nos besoins, année après année?</i>	M. Dussault précise que les données présentées donnent un portrait global de la capacité future pendant l'ensemble de la durée de vie projetée de la phase 3B, et non pas de la capacité annuelle.
<i>Ce sont des totaux et non pas des moyennes annuelles?</i>	M. Dussault confirme qu'il s'agit de l'ensemble du tonnage pendant cet intervalle.
<i>Dans le pire de vos scénarios, la capacité n'atteint même pas la moitié des besoins.</i>	M. Dussault confirme.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Si je comprends bien, il s'agit des scénarios que vous avez présentés au ministère, que le ministère validera?</i></p>	<p>M. Dussault confirme qu'il s'agit des scénarios présentés au ministère.</p> <p>Ces scénarios sont basés sur les données de référence inscrites au bilan 2015 de Recyc-Québec, le plus récent au moment des études, qui prévoyait une diminution des matières générées par habitant de l'ordre de 1,9 % entre 2012 et 2015. Ainsi, le premier scénario proposé par WM considère que cette diminution se poursuivra au même rythme pendant toute la durée de vie du projet, pour une réduction totale de 43 % par rapport à 2015.</p> <p>Le scénario 2, quant à lui, prévoit que les objectifs des Plans de gestion des matières résiduelles du territoire desservi seront atteints dès 2020 et que ces performances se maintiendront par la suite.</p> <p>Pour le scénario 3A, WM a pris en compte les données de référence 2015 de Recyc-Québec et considéré que l'ensemble des municipalités du territoire atteindraient les meilleures performances observables en matière de collecte des matières organiques (le scénario 3B, pour sa part, prend en compte une performance moindre pour les nouveaux adhérents à la collecte des matières organiques).</p> <p>Bref, l'ensemble des scénarios élaborés prévoient une diminution des besoins d'élimination.</p> <p>Ceci dit, le bilan 2018 de Recyc-Québec est paru quelques semaines avant la rencontre, soit après le dépôt des études au ministère. Ce bilan démontre une augmentation de 1 % de la quantité de matières résiduelles générées par habitant dans l'intervalle 2015-2018.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les données présentées ne concernent que le secteur résidentiel?</i>	M. Dussault répond qu'elles couvrent l'ensemble des matières résiduelles. Il explique que pour en arriver à une donnée de référence, l'ensemble des matières du marché (résidentiel, industries, commerces, etc.) sont compilées, puisqu'elles sont divisées par le nombre de personnes sur le territoire, afin d'en arriver à une donnée de référence par habitant.
<i>Le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) est-il également pris en considération?</i>	M. Dussault confirme que oui.
<i>Allez-vous aborder la façon dont vous avez tenu compte des changements climatiques?</i>	M. Dussault confirme que oui, cela sera abordé plus loin dans la présentation.
<i>Si les scénarios se confirmaient, est-ce qu'on doit comprendre que dans l'intervalle de 23 ans, de nouveaux sites devraient être créés, ou de nouvelles autorisations, octroyées?</i>	M. Dussault indique que oui : le site de Drummondville a une certaine limite, et d'autres sites devront prendre la relève. Il ajoute que la mise en place d'usines de biométhanisation a aussi été prise en considération dans les calculs.
<i>La donnée de 49 millions considère l'ensemble des sites qui sont exploités à l'heure actuelle?</i>	M. Dussault confirme que oui.
<i>Incluant les projets d'agrandissement annoncés?</i>	M. Dussault confirme que oui.
<i>Serait-il possible de nous présenter une carte avec l'ensemble des lieux d'enfouissement à l'échelle du Québec?</i>	M. Dussault répond que oui.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourra-t-on avoir accès aux graphiques que vous nous présentez en lien avec la justification du projet?</i>	M. Dussault confirme qu'ils seront mis en annexe du compte rendu, comme le reste de la présentation.
<i>Concernant l'augmentation de la superficie en milieux humides, c'est bien la définition d'un milieu humide qui a été modifiée dans la réglementation, et non pas la méthodologie utilisée pour faire les inventaires sur le terrain?</i>	M. Lacombe répond qu'il s'agit en effet d'un changement de définition. Auparavant, les milieux humides étaient davantage identifiés par la présence d'espèces végétales indicatrices alors qu'en vertu de la nouvelle réglementation, la caractérisation des sols est aussi considérée.
<i>Vous dites que vous souhaitez réduire vos émissions de gaz à effet de serre. Avez-vous des objectifs spécifiques?</i>	M. Lacombe répond qu'aucun objectif précis n'a été défini, mais que WM souhaite mettre en place des mesures concrètes en ce sens.
<i>Vous avez les données pour le site actuel. On pourrait donc s'y référer à titre comparatif dans le futur?</i>	M. Lacombe confirme que oui.
<i>Avec les inondations, il est certain que des matières résiduelles sont générées, notamment celles qui sont imprégnées d'eau et ne peuvent être recyclées. Cela dit, la destruction d'un milieu humide me chicote. N'y a-t-il pas d'autres options que d'agrandir sur la surface occupée par ces milieux humides?</i>	M. Dussault explique que lorsqu'il est question de milieux humides, la démarche consiste d'abord à vérifier s'il est possible d'éviter leur destruction. Dans ce cas-ci, la phase 3B correspond au seul endroit dans la MRC où il est possible de poursuivre l'enfouissement.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans vos évaluations, avez-vous pris en considération les catastrophes naturelles qui généreront plus de matières résiduelles?</i>	M. Dussault répond que non, les scénarios ont été élaborés en prévoyant une réduction de la quantité de matières résiduelles par personne, sachant que le ministère exige que les estimations réalisées soient optimistes. Dans ce cas-ci, la prise en compte des catastrophes naturelles accentuerait la justification de ce projet.

ACTION DE SUIVI :

- Présenter une carte avec l'ensemble des lieux d'enfouissement au Québec

8.2 DÉMARCHE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

M. Dussault présente la démarche d'information et d'échanges en lien avec le projet, en cours au moment de la rencontre.

Cette démarche inclut :

- La mise en ligne d'un site Internet
- La tenue d'une journée portes ouvertes, à laquelle ont participé 168 personnes
- Des rencontres ciblées avec des groupes du milieu et avec le voisinage immédiat du site

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la phase 3B est divisée par sections?</i>	M. Dussault explique que le site serait développé une cellule à la fois, en préparation pour les besoins de l'année suivante. Le déboisement serait lui aussi graduel. Au total, la phase 3B contiendrait 23 cellules.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que vous commenceriez à enfouir au niveau du boulevard Saint-Joseph?</i>	<p>M. Dussault confirme que l'enfouissement débiterait à l'ouest, du côté du boulevard Saint-Joseph, créant ainsi une élévation et dissimulant les opérations subséquentes, qui se poursuivraient ensuite vers le nord-est.</p> <p>M. Lacombe ajoute que WM travaille à valoriser le bois coupé en partenariat avec des acteurs locaux. Un projet est en cours au site de Sainte-Sophie à cet effet et WM souhaite emprunter la même direction à Drummondville.</p>
<i>C'est une superficie énorme.</i>	<p>M. Dussault indique que la superficie actuelle du site, composée des phases 1, 2 et 3A, compte 70 hectares.</p> <p>M. Lacombe précise que la phase 3B, quant à elle, aurait une superficie de 43 hectares.</p>
<i>Quels seraient les impacts d'une non-réalisation du projet pour WM?</i>	<p>M. Dussault explique que les tonnages devraient être détournés vers d'autres sites, où il y a peu d'espace disponible. Cela entraînerait davantage de transport, et donc une augmentation des gaz à effet de serre, et éventuellement des problématiques de salubrité.</p> <p>Cela occasionnerait également une perte d'emplois et de contrats locaux (sous-traitants), une perte de revenus pour la Ville (en raison des redevances) et un fardeau plus important pour les entreprises locales, qui devront acheminer leurs matières à un autre endroit. La quantité de biogaz disponible pour les serres Demers diminuerait elle aussi.</p> <p>Bref, les impacts économiques se feraient sentir pour WM, mais également, de façon collatérale, sur le milieu de façon plus générale.</p>
<i>Est-ce que la phase 3B viendrait conclure votre propriété, ou il y aurait encore de l'espace pour une autre série de cellules?</i>	<p>M. Dussault explique que la propriété a une superficie totale de 300 hectares, mais que le nord de la phase 3B est très marécageux, donc pas approprié pour des opérations d'enfouissement. Autrement dit, la phase 3B est la dernière superficie disponible.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le secteur à gauche de la phase 3B ne vous appartient pas?</i>	M. Dussault répond que non.
<i>Malgré les tendances en faveur de l'économie circulaire et du zéro déchet, j'ai l'impression qu'il y aura encore des tonnages très importants de matières à éliminer.</i>	<p>M. Dussault répond que la tendance n'est malheureusement pas aussi généralisée qu'elle y paraît, et souligne également l'impact de la croissance démographique.</p> <p>M. Lacombe confirme qu'un travail est à réaliser en amont au niveau du changement des habitudes : toutes sortes de matières aboutissent au site, mais lorsqu'elles y arrivent, elles sont souillées et ne peuvent plus être récupérées.</p>
<i>Les activités de recherche et développement ne permettent pas d'identifier d'alternatives à l'enfouissement?</i>	M. Lacombe explique que la compagnie a investi 600 M\$ afin d'identifier d'autres options, mais que pour l'instant, cela n'est pas concluant.
<i>Ma question s'adresse à la représentante de la MRC : aucune autre technologie n'est à venir?</i>	<p>La représentante de la MRC indique que plusieurs projets sont en cours, mais que concrètement, les coûts sont extrêmement importants, tout comme les tonnages requis. L'exemple du Japon est souvent soulevé comme référence, mais ces technologies coûtent extrêmement cher.</p> <p>M. Dussault ajoute que le Japon a une façon très différente de gérer ses matières résiduelles que le Québec : celles-ci sont classées en fonction de leur capacité à être brûlées pour générer de l'électricité. Au Québec, avec Hydro-Québec, les autres filiales énergétiques ne sont pas compétitives.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Planifiez-vous exporter le sable provenant de la nouvelle phase?</i>	<p>M. Lacombe répond que l'ensemble du sable excavé serait utilisé pour le recouvrement final et le chemin périphérique du site.</p> <p>M. Craft demande si, sachant que plusieurs membres semblent être en réflexion, il serait possible de poursuivre la discussion lors d'une prochaine rencontre.</p> <p>M. Dussault confirme que le point sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.</p>
<i>Pourra-t-on également être tenus informés du litige avec la Ville?</i>	M. Dussault répond qu'il pourra tenir les membres informés à savoir si celui-ci est réglé ou non, mais comme il s'agit d'un dossier de nature juridique, WM devra s'efforcer de limiter ses commentaires à ce sujet.
<i>Nous pourrions avoir les dates d'audition, par exemple.</i>	M. Dussault confirme que ce sera possible.
<i>Pour la phase 3B, dans combien de temps croyez-vous obtenir une réponse?</i>	M. Dussault explique qu'il est difficile de le savoir, puisque ce processus d'autorisation n'est pas normé, comme l'est celui du BAPE par exemple. WM espère avoir une réponse en 2020.
<i>Et si le litige n'est pas réglé? Ça peut probablement être long?</i>	<p>M. Dussault répond qu'il souhaite que cette décision sera assez rapide, sachant que la phase 3A est autorisée jusqu'en septembre 2021.</p> <p>M. Lacombe précise que pour que l'enfouissement puisse débuter en septembre 2021, les travaux de construction devront avoir été amorcés au préalable.</p>
<i>De plus, vous avez des contraintes au niveau des périodes de déboisement, d'après votre présentation.</i>	M. Dussault confirme que le déboisement doit être réalisé entre le 15 août et le 15 avril, soit en dehors de la période de nidification de la paruline du Canada.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Que voulez-vous dire par « espace agro-environnemental »?</i>	<p>M. Dussault explique que WM a entamé la création d'un espace agroenvironnemental avec la plantation de saules, et que les projets réalisés en partenariat avec le GARAF en font également partie.</p> <p>M. Lacombe ajoute que d'autres projets pourraient être développés, comme la valorisation du bois en partenariat avec des acteurs locaux.</p> <p>M. Dussault ajoute que WM est très intéressé à entendre les idées de projet du milieu, notamment des membres du comité de vigilance.</p>
<i>Sur la zone tampon devant le site ou sur vos terrains?</i>	M. Dussault répond que les deux sont possibles.
<i>La phase 3B a une forme irrégulière. Est-ce en raison d'irrégularités sur votre terrain, ou c'est pour éviter de vous approcher trop des résidences?</i>	M. Dussault précise qu'à cet endroit, le ruisseau Oswald-Martel a été contourné, et M. Lacombe ajoute qu'une zone tampon de 50 m doit être respectée.
<i>Il faudra prévoir un point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre pour des questions supplémentaires sur le projet.</i>	M. Craft confirme qu'un point « Mise à jour de l'avancement et autres questions sur la phase 3B » sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.
<i>Quelle sera la date d'inauguration de la maison GARAF?</i>	M. Lacombe indique qu'elle devrait être inaugurée en septembre 2020.
<i>Serons-nous invités?</i>	M. Dussault confirme que oui.

ACTIONS DE SUIVI :

- Tenir les membres informés des grandes étapes du litige avec la Ville (dates d'audition, règlement du litige)
- Ajouter un point « Mise à jour de l'avancement et autres questions sur la phase 3B » à l'ordre du jour de la prochaine rencontre
- Inviter les membres à l'inauguration de la maison GARAF, à l'automne 2020

9 FIN DE LA RENCONTRE

M. Dussault remercie les membres pour leur présence et leur souhaite de joyeuses fêtes.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h 20.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion